



Le Moulin Neuf le Moulin aux Moines et leur étang



***Le présent document a été rédigé par l'association
VIVRE A ARGENTRE en juillet 2023.
Ce sont à la fois les données historiques
et des réalisations très récentes qui y sont racontées.***

Le Moulin aux Moines : un peu d'histoire

L'histoire du Moulin aux Moines d'Argentré-du-Plessis est inséparable de l'abbaye de CLERMONT située en Mayenne sur le territoire de la commune d'Olivet, à environ 25 kilomètres d'Argentré-du-Plessis.

L'abbaye de Clermont

L'abbaye de Clermont est très ancienne puisqu'elle a été fondée en 1152. Cet extrait du Mémorial de la Mayenne du 10 janvier 1844 stipule : *« A la prière de Saint Bernard, moine de Cîteaux, Guy III de Laval soutint très activement le projet de Saint Bernard de fonder une abbaye près de Laval. Grâce aux largesses de Guy V, de Guy VI et de Guy VII, la fondation de l'abbaye vit le jour le 17 mai 1152. »*



« Au cours des siècles qui suivirent sa fondation, l'abbaye s'enrichit de biens importants dans la région et, quelques siècles plus tard (XVe), les moines disposaient de nombreux domaines, à vingt kilomètres à la ronde, dont ils confièrent l'exploitation à des métayers, moyennant des loyers tantôt sous forme de dixmes (dîmes), tantôt de fermage, de céréales, de bois, etc.... »

« Les moines qui construisirent le moulin et la chaussée de l'étang du Moulin aux Moines au XIVème ou au XVème siècle, à Argentré-du-Plessis – dont la construction semble avoir été inspirée par celle du moulin de Clermont – dépendaient de cette abbaye. »

« Malheureusement, les quelques 800 dossiers d'archives de l'abbaye de Clermont ont été entièrement détruits pendant la Révolution de 1789. Seuls, quelques rares documents d'époque relatifs à son histoire ont pu être sauvés. »

« L'abbaye de Clermont, qui a été aliénée en 1790, est aujourd'hui une propriété privée dont les propriétaires, grâce aux ressources que leur procurent les visiteurs de ce lieu historique, ont entrepris la restauration. »

Les propriétés de l'abbaye de Clermont à Argentré-du-Plessis

Ci-dessous figure la notice historique intégrale extraite du Mémorial de la Mayenne en ce qui concerne ces biens.

« A Argentré, et vraisemblablement jusqu'à la Révolution de 1789, les moines possèdent plusieurs domaines dont la seigneurie du "Breil-Benoît" avec moyenne et basse voirie. »

« La seigneurie du "Breil-Benoît" comprend trois métairies : une de quarante-cinq hectares, ainsi que deux autres de cinquante hectares chacune. La seigneurie est composée de terres labourables et de prés. »

« La métairie de "Roze" (les Rèzes actuelles) s'étend sur quarante-sept hectares et cinquante ares, dont un étang. » L'étang a aujourd'hui disparu mais la digue qui le constituait est encore bien visible si l'on se rend directement de Launay vers les Rèzes.

« La métairie dite du "Moulin" de cinquante-cinq hectares est également composée de terres et de prés. »

« Le Moulin aux Moines – ou du Breil Benoît - sur un grand étang ayant pêcherie, moulin à froment, seigle et sarrazin. »

« Les moines "d'Argentré sous Vitré" possèdent également : un "bois taillis" de 75 hectares en coupes réglées ; une "haute futaie" de dix-huit hectares en réserve ; deux "traits de dixmes" (dîmes) qui se perçoivent au 13^e gros-grain et au 17^e sarrazin. »

Un autre "trait de dixmes" dans la commune d'Etreil (Etreilles) est perçu au 11^e du froment, seigle et sarrazin. »

« Vingt-neuf hectolitres de seigle de rentes foncières sont prélevés sur différents autres lieux, ainsi que des rentes sur trois maisons. »

« ... Alors assurés de leur enracinement lavallois, les moines accompagnent les projets de mise en valeur menés par le seigneur de Laval, à la frontière bretonne et récupèrent le "bois de Mondevert" (la forêt du Pertre) où des hôtes sont destinés à être installés. »

Le Moulin aux Moines et le Moulin neuf : leur construction



Comme cela a été écrit ci-dessus, la construction du moulin et de la chaussée par les moines date du XIV^e ou XV^e siècle (archives de la Mayenne). Le plan d'eau du Moulin Neuf date de plus tard (d'où son nom) : il est mentionné par Yves DURAND NOEL dans son livre sur Argentré dans une liste établissant les droits de pêche aux étangs en 1660.

D'après les renseignements recueillis par l'AD-PA (Association de Défense du Patrimoine Argentréen), ce serait le marquis d'Argentré qui l'aurait fait construire. Il est intéressant de savoir que jusqu'à la Révolution Française de 1789, les paysans devaient



obligatoirement faire presser leurs raisins, cuire leur pain ou moudre leur grain dans les pressoirs, fours ou moulins appartenant aux seigneurs ou au clergé moyennant des redevances financières. Les moines de Clermont pratiquaient des droits très importants ; le marquis d'Argentré a donc fait construire ce nouveau moulin afin que « ses paysans » y aient accès moyennant des droits moins élevés.

Sur une ancienne porte du moulin, une mitre et une crosse d'évêque ont été gravées dans la pierre. (Un évêque aurait-il vécu dans ce lieu ?) Peut-être les moines ont-ils simplement voulu rappeler que c'est leur supérieur qui a décidé la réalisation de ces ouvrages.



La crosse de l'abbé fondateur est taillée dans le granit et est bien visible à l'arrière du bâtiment

Le Moulin aux Moines : histoire récente

Deux membres de notre association (Michel BARRE et Pierrick LIZE) ont rencontré à Pacé en janvier 2022 Monsieur Auguste LIZE âgé de 94 ans, le fils du dernier meunier ayant exploité le moulin depuis l'année 1935 et dont le travail s'est arrêté en 1957, soit après plus de 5 siècles d'activité.



Ce meunier s'appelait également Auguste ; il était né en 1904. Il a d'abord travaillé dans ce moulin chez son beau-frère M. LEROUX en tant que salarié. Puis après son mariage, il a repris la meunerie à son compte. Mais la mouture ou l'aplatissement des céréales, orge, avoine ... (toutes autres que le blé) diminuait au fil des années. Les clients se faisaient de moins en moins nombreux car les fermes s'équipaient de matériel personnel, ce qui a obligé le meunier à arrêter son moulin vers 1957 ou 1958.

Le niveau et la pression de l'eau n'ont jamais posé un quelconque problème pour faire tourner la roue à aubes qui avait d'ailleurs été remplacée par une turbine. A cette époque, le plan d'eau appartenait à Monsieur CHEVALIER, habitant de Fougères et était loué à Monsieur Paul ORHANT (propriétaire avec sa sœur du Jardin du Hill). Le locataire organisait la chasse : il n'hésitait pas à piéger les hérons, déjà présents à cette époque mais non protégés car considérés comme grands mangeurs de poissons. C'était surtout son garde-chasse qui les piégeait à la queue de l'étang.

Le plan d'eau était vidé régulièrement pour la pêche. Mais la bonde a été vandalisée ; de plus, le canal d'écoulement des eaux vers la pêcherie est effondré et n'a pu être remis en état malgré les efforts de M. MOUEZY, maçon. Monsieur Auguste LIZE a également exprimé ses inquiétudes sur l'état des contreforts du moulin.

L'environnement du site n'a guère changé depuis cette époque. Le trop-plein de l'étang se jette par la grille dans la « cave des portes ». Le cours d'eau principal est celui situé tout droit en face de la chute d'eau. Le raccord pour rejoindre la pêcherie a été créé.



Il existait un lavoir et une fontaine qui étaient utilisés essentiellement par les familles LIZE du Moulin aux Moines et TREBAULT de La Péraudière, les MOREL de la ferme du Moulin aux Moines et par les JARRY de la ferme de l'Eco-buère.

Le Moulin aux Moines : quelques anecdotes

Les deux principales anecdotes concernent la pêche d'une part et l'utilisation du plan d'eau par les Allemands.

La pêche

Tous les deux ans, au cœur de l'hiver, le grand étang de 17 hectares était entièrement vidé pour « faire la pêche », comme on disait. Dans la prairie, une dizaine d'hommes s'employaient à récupérer et à trier les poissons (il y en avait des milliers, dont des brochets et des anguilles énormes et des carpes de plus de 10 kilos !) avant de les placer, par espèces, dans de petites pièces d'eau aménagées spécialement sur la prairie pour cette occasion. Le poisson était vendu sur place aux Argentréens qui venaient nombreux, surtout pendant la guerre, où il était en vente libre ce jour-là. Contrairement à ce qu'on a pu dire, aucune kermesse ou autre fête n'était prévue à cette occasion (c'était en plein hiver !). Mais le soir, un repas était offert par le locataire de l'étang à tous ceux qui avaient prêté bénévolement leur concours toute la journée.

Le Moulin aux Moines et les Allemands

Contrairement à ce qui a été dit, aucune bombe n'est tombée dans l'étang au cours de la guerre 1939/1945. (*On ne voit pas bien pour quelle raison l'étang ou le moulin aurait été bombardé !*)

Pendant la dernière guerre, lorsqu'ils stationnaient à Argentré, les soldats allemands venaient assez souvent se baigner dans l'étang. *C'était aussi ce que faisaient nombre d'Argentréens comme nous l'a raconté Maurice TIREAU.*

Un jour de l'été 1942, des militaires allemands qui arrivaient de Russie, s'employaient à laver de nombreux brancards tachés de sang ... à l'étang.

Le Moulin aux Moines aujourd'hui

L'ensemble des bâtiments, du plan d'eau et des terres avoisinantes ont fait l'objet de plusieurs transactions récentes. Aux environs de l'année 2000, l'ensemble a été racheté par une société dont faisait partie Monsieur PIGEON, entrepreneur de travaux publics. Aucune exploitation particulière n'a été effectuée sauf le nettoyage des abords du plan d'eau où la végétation s'était multipliée. Le passage des piétons sur les rives du plan d'eau était toléré : c'était une partie du « chemin des loups » ; le propriétaire a toujours refusé de signer une convention afin d'officialiser cet itinéraire ; fort heureusement que la commune était propriétaire des terres situées juste au-dessus, ce qui avait tout de même permis d'obtenir l'inscription du « chemin des loups » au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) afin de le pérenniser.



Le sentier de randonnée des deux plans d'eau



La commune a acquis l'ensemble des propriétés appartenant à la société Pigeon par délibération du conseil municipal en novembre 2020 et signature du contrat début 2021. L'acquisition portait sur 30 hectares au total dont 17 ha pour le plan d'eau. Les terres acquises se situent essentiellement entre les deux étangs du Moulin Neuf et du Moulin aux Moines.

Ceci a vivement intéressé l'association VIVRE A ARGENTRE. Elle a proposé immédiatement aux élus de créer un sentier de liaison entre les deux plans d'eau, ce qui a été fait au cours de l'automne 2021 et amélioré en 2022.

Des travaux très importants ont été engagés avec de nombreux bénévoles au cours de plusieurs journées. Bien entendu, ces travaux ont été effectués en plein accord avec les élus et les services techniques mais il a fallu obtenir également l'autorisation de la Police de l'eau. Ces démarches administratives prennent toujours du temps, temps qui n'est pas le même pour les institutions officielles (démarches longues) et les associations (disponibles rapidement). Cela a été le cas notamment pour le rehaussement des berges et l'enlèvement des embâcles afin de mettre le sentier à l'abri des inondations (ce qui s'était produit à un certain moment comme on peut le voir sur l'une des photos ci-dessous).

